



SYNDICAT MIXTE DES EAUX  
DU CHEMIN DES DAMES

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de Laon  
Canton de Villeneuve sur Aisne

## COMPTE-RENDU COMITÉ SYNDICAL ORDINAIRE

### Mercredi 13 décembre 2023 à 20h

Membres présents	<b>23</b>
En exercice	<b>42</b>
Votants	<b>23</b>

Date de convocation	<b>28/11/2023</b>
Date d'affichage	<b>28/11/2023</b>

#### Présents et représentés :

Commune	Poste	Nom	Prenom
ARRANCY	Titulaire	DAULLE	Florence
ATHIES SOUS LAON	Titulaire	BRUN	Yves
ATHIES SOUS LAON	Titulaire	MACIEJEWSKI	Marie-Laure
BOUCONVILLE VAUCLAIR	Titulaire	BAVOIL	Fabrice
BOUCONVILLE VAUCLAIR	Titulaire	SOARES	Régis
CERNY EN LAONNOIS	Titulaire	MONTEFUSCO	Danielle
CHERMIZY AILLES	Titulaire	SPILLEBOUT	Karine
CRAONNE	Titulaire	HERMET	Geneviève
CRAONNELLE	Titulaire	ANDRE	Daniel
CUISY ET GENY	Titulaire	DENIVET	Cyrille
JUMIGNY	Titulaire	DRIGNY	Jean-François
JUMIGNY	Titulaire	PAMART	Laure
LOR	Titulaire	BLOT	José
LOR	Titulaire	FERON	Didier
MOULINS	Titulaire	COUVRET	Hervé
MOUSSY VERNEUIL	Suppléant	DE LA CROIX VAUBOIS	Loic
MOUSSY VERNEUIL	Titulaire	DEWEVER	Gilles
NEUVILLE SUR AILETTE	Titulaire	WIART	Jacques
PLOYART ET VAURSEINE	Titulaire	BLOTTIERE	Daniel
PLOYART ET VAURSEINE	Titulaire	DEGRYSE	Alain
SAINTE CROIX	Titulaire	MASCRET	René
VASSOGNE	Titulaire	MOREAU	Mélanie
VENDRESSE BEAULNE	Titulaire	CAILLIEZ	Bruno

Excusés : **xxx**

**Procurations :**

- M. Didier FERON (Commune de Lor) donne pouvoir à M. José BLOT (Commune de Lor)

L'an deux mille vingt trois, le treize décembre à vingt heure, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'activités de Neuville-sur-Ailette, sous la présidence de M. Bruno CAILLIEZ.

A été désignée secrétaire de séance. : Mme Laure PAMART

Le quorum étant atteint, M. Bruno CAILLIEZ, Président du Syndicat ouvre la séance.

---

**- Présentation et approbation du rapport d'activité du délégataire SAUR  
[ DELIB **xxx** ]**

M. Jérôme Picard, Responsable de Territoire SAUR, nous fait la présentation du rapport annuel 2022 (RAD). Ce document est public sera mis en ligne sur le site internet du Syndicat.

A noter une baisse du rendement de notre réseau en 2022 qui s'établit à 77% (versus 85% en 2021). Notre délégataire SAUR s'est engagé contractuellement à maintenir un rendement minimal de 85%, plusieurs actions correctives sont donc engagées (notamment la recherche de fuites). La modélisation hydraulique présentée ci-après facilitera ce travail de détection et de préconisations.

**☒ Ce rapport est proposé au vote et adopté à l'unanimité**

**- Présentation de la modélisation hydraulique de notre réseau**

La SAUR a réalisé un grand travail de modélisation de notre réseau. Cette cartographie et l'outil associé sont à notre disposition, notamment dans nos projets d'extensions (nouveaux branchements), de protection incendie... La modélisation a déjà permis de faire des préconisations d'améliorations (voir le document joint à ce compte-rendu).

**- Projet de captage en forêt de Samoussy**

Monsieur le Président fait un point d'avancement sur le projet de captage, suite au comité de pilotage qui a eu lieu le 23 novembre avec Antéa Group et Géonord, les deux entreprises en charge de l'étude d'aire de captage.

Un devis complémentaire est proposé, pour une campagne piézométrique. Cela permettrait d'affiner la compréhension du sens de déplacement de l'eau et ainsi de délimiter au mieux l'aire de captage à étudier. Ce devis s'élève à 15 310 € ht.

Le Bureau est en attente de la réponse de l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Pour mémoire l'Agence de l'Eau nous a accordé une subvention à hauteur de 80% du montant de l'étude initiale.

Les délégués présents valident ce devis, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Nous n'avions pas prévu de DELIB, mais M. Cailliez a demandé de voter en réunion

**¶ Ce devis est proposé au vote et adopté à l'unanimité**

- **Délibération sur l'avenant SAUR pour le passage en redevance**  
[ **DELIB xxx** ]

M. Jérôme Picard, Responsable de Territoire SAUR, nous fait la présentation du système de redevance de mise à disposition du patrimoine (RMDP). A noter que cette présentation a déjà été faite en amont auprès des membres du Bureau par M. Xavier Gorioux, Directeur d'Exploitation SAUR. Cette présentation est annexée à ce compte-rendu.

Pour mémoire, actuellement, la SAUR facture et perçoit auprès des usagers la part Syndicale. Elle établit une auto-facturation et reverse au Syndicat les montants de la surtaxe sur la base d'un acompte des montants facturés et d'un solde basé sur les factures encaissées.

Le passage en RMDP simplifierait la gestion, et notamment l'élaboration du budget du Syndicat, puisque cela permettrait d'avoir un montant fixe connu en début d'année.

Au niveau des usagers, ce système n'a pas d'incidence sur le montant de la facture. Ce sont uniquement les libellés qui sont modifiés. Les délégués souhaitent que « la part syndicale » reste cependant indiquée sur les factures.

A noter que ce passage en RMDP est réversible. Il existe trois clauses de revoyure :

- En cas de variation des volumes de +10 % (le Déléguataire conserve le risque de la diminution des volumes)
- En cas de volonté de l'une des parties de retour à la situation actuelle (le versement d'une surtaxe)
- En cas de modification souhaitée par la collectivité du montant de la RMDP

**¶ Cet avenant de contrat proposant la mise en œuvre d'une redevance forfaitaire (« Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine ») en remplacement de la surtaxe est proposé au vote et adopté à l'unanimité**

- **Délibération modification contrat Mme COLLIER pour mise en conformité Adjoint Administratif 2ème classe** [ **DELIB xxx** ]

Monsieur le Président propose la mise en conformité du contrat de Mme Collier, Secrétaire du Syndicat : ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE Indice brut 396, indice majoré 360 au 01/01/2023

**¶ Cette modification est proposée au vote et adopté à l'unanimité**

- **Délibération sur le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable [ DELIB xxx ]**

En complément du rapport annuel du délégué, présenté en début de réunion, le Syndicat a l'obligation de publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable (RPQS).

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil Syndical) qui répond à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous.

☒ *Ce rapport est proposé au vote et adopté à l'unanimité*

- **Questions diverses**

Il est rappelé que la protection incendie est une compétence communale. Les communes peuvent se mettre en relation avec le Syndicat et la SAUR (pour utiliser leur outil de modélisation hydraulique) pour être accompagnées sur ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Fait en séance, les jours, mois et ans susdits, et ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Le Président,  
Bruno CAILLIEZ